

## Mesures d'hygiène sur le lieu d'exercice au cabinet du professionnel de santé

Les consultations en cabinet doivent être organisées afin de limiter la mise en contact des patients grippés et non grippés. **Les visites à domicile peuvent répondre à cet objectif.**

**Pour assurer l'accueil d'un patient grippé, l'organisation du cabinet doit être, dans la mesure du possible, la suivante :**

### > Mettre à disposition dans la salle d'attente ou d'accueil



- une signalétique informative sur
  - les règles d'hygiène (affiches et dépliants à disposition et en téléchargement sur le site destiné aux professionnels de santé : [www.grippe.sante.gouv.fr](http://www.grippe.sante.gouv.fr)),
  - les mesures à prendre si le patient présente fièvre, toux et gêne respiratoire (port du masque, rester à distance des autres patients, lavage des mains...);



- des masques anti-projections, de type « chirurgical » ;



- des mouchoirs à usage unique ;



- une poubelle si possible équipée d'un couvercle, à ouverture non manuelle et munie d'un sac ;
- pour le lavage des mains, selon les possibilités :
  - un distributeur de produit antiseptique ou de solution hydro-alcoolique ;
  - un lavabo, un distributeur de savon liquide et de serviettes à usage unique.

### > Organiser l'attente

- limiter au maximum le délai d'attente et proposer de recevoir sur rendez-vous les patients fébriles ou les recevoir à des plages horaires spécifiques, en fin de consultation par exemple ;
- permettre au patient, dans la mesure du possible, de s'asseoir à distance des autres patients.

### > Bannir de la salle d'attente ou d'accueil

- Meubles et objets inutiles et difficiles à nettoyer, journaux, jouets...

### > Entretien des surfaces



- désinfecter les surfaces susceptibles d'être contaminées (poignées de porte, meubles, jouets de la salle d'attente, robinets, chasse d'eau...) avec les produits détergent désinfectants habituels ;
- aérer largement les locaux.

### > Les déchets

- Les déchets (piquants, coupants, tranchants ou mous) doivent suivre la filière DASRI, dans les mêmes conditions de conditionnement qu'en milieu hospitalier.

**Pour plus d'informations : [http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/infect\\_soins/guide.pdf](http://www.sante.gouv.fr/htm/dossiers/infect_soins/guide.pdf)**

Ces recommandations sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'état des connaissances, de la situation, et du caractère pathogène du virus  
État des données : 6 août 2009